

Modalités de réservation

- Les familles renseignent elles-mêmes leurs demandes de réservation pour la cantine et la garderie sur le Portail Famille
- Les réservations sont possibles sur toute l'année scolaire. **ATTENTION ! En cas d'annulation, ne pas oublier de désinscrire l'enfant dans les délais impartis** indiqués ci-dessous :
- Toute modification en cours d'année (réservation ou annulation) se fera **au plus tard le jeudi midi pour la semaine suivante**
- La garderie du matin est divisée en deux créneaux : 7h30-8h30 et 8h00-8h30
- La garderie du soir est divisée en trois créneaux : 16h30-17h00, 16h30-17h30 et 16h30-18h00. Ainsi, par exemple, si vous souhaitez réserver jusqu'à 18h00, vous n'avez qu'une période à cocher
- La garderie du soir ferme à 18h
- Pour le temps de cantine : les enfants bénéficiant d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) devront emmener leur panier repas. Ils seront cependant facturés du temps de la garderie (soit 1h : 1,50€). Les réservations seront faites sur le Portail Famille (service Restauration Scolaire)

Tarifs

- La restauration scolaire est facturée 4,10 €
- Pour les enfants bénéficiant d'un PAI, la restauration scolaire est facturée seulement du temps de la garderie : 1,50€
- La garderie périscolaire est facturée par demi-heure au tarif de 0,75 € / ½ h

Facturation

- Tout repas commandé sera dû
- Pour les absences justifiées, un délai de carence de 48h sera appliqué
- Pour la cantine : toute présence non réservée sera facturée double
- Pour la garderie : tout dépassement après 18h (même de 5 min) sera facturé double (facturation de la demi-heure 18h-18h30 au tarif de 1,50€)
- Tout impayé donnera lieu à un blocage de votre compte Famille et donc une impossibilité d'inscrire vos enfants aux services

Informations

- La Commune de Lancrans est référencée « Collectivité BIO » auprès de notre prestataire de repas (RPC : <https://www.rpc01.com>). Les menus comprennent 20% de produits BIO, en circuits courts, et élaborés ou cuisinés par le prestataire dans la mesure du possible
- Les menus de la cantine seront mis en ligne sur le site de la Commune de Lancrans dans la rubrique « Ecole »